

Informations sur la durée de mise en réserve Réserves écologiques projetées

Réserve écologique projetée	Prise d'effet de la protection provisoire *	Durée initiale de la protection provisoire *	Prolongation	Fin prévue de la protection provisoire
Matamec (partie Nord), de la	19 décembre 2002	4 ans	2 ans ¹ 4 ans ² 4 ans ³ 8 ans ⁴	19 décembre 2024
Paul-Provencher	19 décembre 2002	4 ans	2 ans ¹ 4 ans ² 4 ans ³ 8 ans ⁴	19 décembre 2024
Ruisseau-Clinchamp, du	19 décembre 2002	4 ans	2 ans ¹ 4 ans ² 4 ans ³ 8 ans ⁴	19 décembre 2024

* Sous la Loi sur la conservation du patrimoine naturel

¹ Arrêté ministériel du 23 novembre 2006 du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs publié le 6 décembre 2006 à la *Gazette officielle du Québec*.

² Arrêté ministériel du 5 novembre 2008 de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs publié le 26 novembre 2008 à la *Gazette officielle du Québec*.

³ Arrêté ministériel du 16 novembre 2012 du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs publié le 28 novembre 2012 à la *Gazette officielle du Québec*.

⁴ Arrêté ministériel du 5 octobre 2016 du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques publié le 19 octobre 2016 à la *Gazette officielle du Québec*.